

=====

**STATUTS DE L'ASSOCIATION
CONVERGENCE DES APPLICATIONS MULTIMEDIA POUR
L'ENSEIGNEMENT, LA FORMATION, L'INSERTION
Et le Lien Social**

=====

ARTICLE 1 : CONSTITUTION

Création :

Il est fondé, entre les adhérents aux présents statuts, une association régie conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 1er juillet 1901 et de l'article 1er de son décret d'application du 16 août 1901, dénommée :

C.A.M.E.F.I.

**CONVERGENCE DES APPLICATIONS MULTIMEDIA POUR
L'ENSEIGNEMENT, LA FORMATION, L'INSERTION et le Lien Social.**

ARTICLE 2 : OBJET

FONDEMENTS/PREAMBULE :

La CAMEFI est un projet initié par Mohamed Ali Christophe BECHELLAOUI en septembre 2001.

- Enseignant/Formateur en économie gestion, diplômé en Marketing.
- Spécialités : gestion de projets, développement économique, marketing, communication, conseil et ingénierie de la formation.
- Concepteur, créateur et fondateur de la C.A.M.E.F.I.

Cette démarche est justifiée par un certain nombre de constats relevés lors de l'état de l'art sur les T.I.C. et M.I.C.E. (Multimédia d'Information et de Communication pour l'Enseignement) établie, par lui-même, pour les entreprises et les organisations et institutions de formation. Après près de quatre années d'investigations, de contacts et de partenariats négociés et engagés auprès d'acteurs et institutions nationales et internationales : Fondation MERLOT, Moodle, ENST, Jet Multimédia (filiale de neuf Télécom), M.I.T., Stamford, Cambridge, Université Catholique de Louvain, différents Team de développeurs Web...La décision de constitution en association, est prise et une recherche de partenaires pour constituer une équipe de

professionnels est mise en marche en juin 2004 par Mohamed Ali Christophe Bechellaoui.

La C.A.M.E.F.I. est composée du fondateur Mohamed Ali Christophe Bechellaoui et de 15 personnes, formant les membres créateurs et actifs de la CAMEFI, qui ont décidé de réunir leurs compétences et expériences professionnelles pour former un **groupe de compétences pluridisciplinaires** couvrant les domaines de :

- L'Enseignement, la Formation et de l'Apprentissage,
- Du Marketing, de l'Administration des entreprises, l'organisation, la gestion de projets, le droit, la gestion et les statistiques,
- De la Communication, de l'Infographie,
- Du Développement d'applications multimédias,
- de la Création web et l'administration de réseaux,
- l'Hébergement web,
- De la création de contenus web au sens large.

La CAMEFI se définit comme une structure qui propose des services d'OUTSOURCING (Externalisation), d'A.S.P. (Application Service Provider) et de Net-E.A.I (Enterprise Application Intégration), dans les domaines de la formation professionnelle (organisations à finalité pédagogique : Centres de formation professionnelle ou établissements scolaires de formation professionnelle...) et de la communication et le développement des entreprises. Les services proposés couvriront entre autre :

- L'hébergement web au format « Mutualisé ou Dédié », pour favoriser le développement des nouvelles technologies de l'information en France, par une **approche plus liée à la valeur ajoutée recherchée et aux objectifs fixés par les organisations membres, que par la contrainte d'investissement ou la « jungle » que « l'aventure web représente encore actuellement pour les organisations qui souhaitent s'y investir »**,

Le développement web : proposer des interfaces web de niveaux professionnel, à forte valeur ajoutée et déplacer ainsi l'enjeu de l'investissement vers le développement cohérent : E-learning, web conferencing, Streaming pédagogique, sites, plates forme de travail collaboratif, gestion de la relation clients, web marketing, gestion du temps et de projets, formation, communication, C.R.M., C.M.S. (SGC, C-SGC, SG3C.. : Systèmes de gestion de contenus), L.M.S. (SG3C pour l'Enseignement et la formation). La C.A.M.E.F.I. dans ce cadre privilégiera le recours à des solutions **Open Source** conformes aux exigences de sécurité, d'évolution, d'administration, de formation des équipes simple, de DELAIS et D'INVESTISSEMENT, pour les entreprises et les organisations de formation,

- Le suivi, l'évolution et l'amélioration constante des applications et de l'hébergement proposé **et de ses multiples dimensions conceptuelles et opérationnelles.**
- La communication, la sensibilisation et la formation auprès des organisations membres adhérentes,
- Le conseil en matière d'ingénierie des dispositifs et de développement de ces mêmes dispositifs **ainsi que leur application sur site et à distance.**
- La communication et le marketing, pour dynamiser, faire interagir, échanger (exemple : participation et intervention en conférence à l'Ecole

nationale supérieure des télécommunication de Bretagne les 8 et 9 juin 2005 à Brest, intervention de la CAMEFI en matière d'intégration de la solution Moodle d'E-learning en Open Source dans un dispositif de formation professionnelle en alternance de niveau BTS, ...)

- Des propositions de **financement des communautés Open Source** que la CAMEFI aura sélectionné et dont la modalité sera définie par le **Directoire**. Cela se concrétisera par le versement d'une fraction des fonds issus des recettes générées par l'activité d'hébergement et de développement web, cela **pour accompagner les efforts de développement de ces communautés et la recherche de solutions nouvelles et alternatives,**
- **Recours au Rapid-learning (Industrialisation de la création de supports) : La création de contenus ouverts à finalité pédagogique, de contenus de formation liés aux principaux référentiels de formation de niveau de techniciens supérieurs (BTS). Des modules de formation au sens large et cela afin de répondre aux impératifs des dernières réformes, entre autre, la réforme de la formation professionnelle, avec le Droit individuel à la formation (D.I.F.) et la réforme des formations de niveaux B.T.S (M.U.C. et N.R.C.), LMD ainsi que les formations au sens large.**
- **Prendre en compte les indications et travaux du JTC1 SC36 en matière de normalisation en T.I.C.**
- **Assurer la Convergence industrielle des moyens et solutions offertes par le Multimédia dans un esprit communautaire.**

L'ensemble de la démarche aura pour objectif :

Pour les organisations à « finalité pédagogique » : Centres formation professionnelle, institutions de formation, établissements scolaires aux prises avec la formation professionnelle, organisations de formation...

- **Créer et proposer des modules de formation et d'information** à destination des **enseignants et formateurs**, responsables et coordinateurs de formation, directeurs et chefs d'établissements et de les **dispenser** au sein des **IUFM** (créer et proposer des modules à intégrer dans les formations), centres **de formation (formation de formateurs)**...
- De promouvoir auprès des professionnels de l'enseignement et de la formation (chefs d'établissements, enseignants/formateurs, coordinateurs de formation, responsables de formation) les possibilités d'adaptation de ciblage, d'usages des outils et technologies de l'information et de la communication à finalité pédagogique ou sociale :
 - **Coordination pédagogique/administrative au sein des Etablissements,**
 - **Innovations pédagogiques (Interface Apprenants/Enseignants; Etablissements/Apprenants; Enseignants/Etablissements...),**
 - **Liens d'échanges et de communication, espace d'expression, d'appropriation/adhésion,**
 - **Politique Qualité, communication interne, réduction des coûts, management collaboratif,**
 - **Lycée des Métiers et Espaces Relations Ecoles/Entreprises,**

- **Suivi, médiation, accompagnement, soutien, conseil, orientation et Réorientation, lutter contre le décrochage scolaire,**
 - **Validation des Acquis de l'expérience (VAE), promotion sociale,**
 - **Innover par la mise en place d'une Interface Web interactive distante (procède d'une démarche de projet pour les organisations)**
- De proposer et d'héberger les solutions techniques étudiées et testées par la **CAMEFI, sous un format Mutualisé (serveurs communautaire, rassemblant des structures de formation ou entreprises de taille réduite ou qui ne peuvent investir que progressivement dans les technologies distantes ou mix-formation) ou Dédié (dispositif exclusif à une organisation, centre ou entreprise dans une démarche privilégiant : économie par le recours aux technologies Open Source, évolutivité, interactions avec les cibles d'utilisateurs ou clients...)** :
 - plates formes de E-learning personnalisées et dispositifs **L.M.S. (Learning management system ou SG3C, web Classes ou classes distantes ou pédagogique Box, simulateurs, applications synchrones ou asynchrones** : forums, mails, voix sur IP, Streaming pédagogique, c'est-à-dire diffusion en temps réel de flux audio ou vidéo pour la pédagogie, dans un format individuel ou collectif, au sein de Box privés ou collectifs articulés autour d'un tuteur formateur et d'un apprenant ou groupes d'apprenants).

Les dispositifs proposés tiennent compte des contraintes de développement rencontrées par les initiatives précédentes en matière de E-learning et d'actions distantes des Organisations.

- Mettre en place une initiative similaire à la fondation MERLOT (Multimédia Educational Ressource and Learning Object for Teaching) réunissant 110 universités américaines pour valider la qualité des supports diffusés par les professionnels sur le web à destination du public en partenariat avec l'ENST de Bretagne à Brest (en négociation) et autres institutions qui le souhaiteraient.
- (Rapid Learning) Créer intensivement, massivement des supports pédagogiques multimédias originaux et ciblés, variés et de qualité. Centraliser les créations au sein d'une base de données de cours et supports, prenant ainsi exemple sur l'Espagne, avec le standard **MALTED**, développé pourtant **en France à Brest** au Centre d'Ingénierie Multimédia pour l'Enseignement (dirigé par G.Madec, A.Guyomar et T.semmler : Chef de département Langues et Culture Internationale, principal utilisateur de Malted en France). Ouvrir l'accès aux professionnels de l'enseignement, de la formation de manière sécurisée, pour qu'ils puissent les intégrer dans leur démarche et progression pédagogique et contribuer à l'enrichissement.

D'une manière générale la CAMEFI aura pour objectif d'offrir des services d'hébergement, d'ingénierie, d'information et de formation aux professionnels de la formation. Cela étant justifié par le poids croissant des T.I.C. dans les programmes et dans les métiers de la formation et de l'enseignement et par les différentes réformes portées par le législateur.

Pour les entreprises :

La démarche de la CAMEFI est justifiée par la nécessité d'offrir une réelle alternative aux petites et moyennes entreprises dans les domaines des T.I.C., qui doivent être au service de leur organisation et proposer une démarche qui tienne compte des contraintes d'investissement, de

compétences, de formation, d'emploi et de développement de ces mêmes entreprises. Les axes qui seront développés :

- Gestion de la relation clients avec des solutions de vitrines virtuelles, des applications de gestion et de développement de cette même relation, des solutions et des alternatives **d'Outsourcing ou Infogérance** en matière de développement commercial, de télécommunication à forte valeur ajoutée, de suivi, de développement de l'activité commerciale, **d'informatique décisionnelle**. Enfin, de formation dans le cadre, entre autre, de l'instauration du **Droit Individuel à la formation, suivi de la force de vente distante dans le cadre du développement des secteurs commerciaux des TPE...**

L'objectif est de faire converger les connaissances et expériences des membres en matière de technologies de l'information et de la communication pour développer et proposer des solutions et services de niveau professionnel aux organisations (entreprises, centres de formation ou établissements scolaires) en recourant à des solutions développées en **Open Source ou étudiées**.

Pour cela la CAMEFI a établi des relations très solides avec les communautés de programmeurs et développeurs Open Source à travers le monde et contribue au développement des scripts informatiques et solutions développées par ces mêmes communautés.

L'ensemble des logiciels développés de niveau professionnel, sont sélectionnés sur des critères de qualité, d'interopérabilité, de fonctionnalités, d'usages, de durabilité et d'évolution, de sécurité, de besoins exprimés par les usagers potentiels de la CAMEFI... Tous ces logiciels (Learning Management System, gestionnaires de contenus, C.M.S., simulateurs : plus de quarante Plate formes et logiciels) sont proposés par la CAMEFI et inclus dans le pack d'hébergement web mutualisé ou dédié des organisations membres/adhérents de la CAMEFI.

L'avantage se situe dans le fait qu'il n'y a plus d'investissement initial, soit dans la création et le développement des différents blocs du dispositif web ou l'achat de licences, (la CAMEFI prend en charge selon les critères et modalités définis par le Directoire, l'acquisition de licences si la nécessité ou la demande est faite par au moins quatre membres adhérents, après avoir vérifié qu'il n'existe pas de solutions similaires ou adaptables en Open Source.)

Le fondateur [Monsieur Mohamed Ali Christophe Bechellaoui libère](#) à la C.A.M.E.F.I. des noms de domaines afin que celle-ci puisse réaliser son objet :

www.camefi.com et www.camefi.fr, www.camefi.org, www.neolien.com et www.neolien.fr ,
www.wanamusic.com et www.wanamusic.fr, www.ya2tout.com, www.2tout.com,
www.neobts.com/fr, www.madiet.com, www.krapull.com, www.btsmuc.fr et [.Com](#),
www.btsnrc.fr et [.COM...](#)(22 domaines) :

Le [Directoire](#) fixe les conditions d'exploitation et la répartition des ressources générées par les noms de domaines dans le cadre prévu par la loi pour la détermination des activités de l'association (association Loi 1901 sans but lucratif). Le [Directoire](#) destine toutefois certains noms de domaines à des activités spécifiques :

www.camefi.org:

Portail qui aura pour objectif de **lutter contre la fracture numérique et de favoriser l'équipement des populations d'apprenants** (élèves, apprenties, stagiaires, étudiants...) en équipement multimédia d'information et de communication. Cela pour la **durée du parcours d'acquisition et de formation à des conditions spécifiques et négociées avec les**

partenaires Hardware de la C.A.M.E.F.I. (intégration d'unités centrale PC neufs ou mise à niveau de matériel d'occasion + connexions au réseau web...). Ce service est assuré par les partenaires Hardware de la CAMEFI. Une démarche auprès des institutions et entreprises sera nécessaire pour assurer cet objet.

www.neolien.com ou www.neolien.fr :

« Pour nouveau lien ou nouvelle interface. »

1. Création d'un **portail, libre d'accès**, pour permettre la rencontre d'apprenants **ou de familles d'apprenants aux revenus modestes**, avec des formateurs et enseignants dans le cadre de la recherche d'un **soutien ou de conseils en formation et orientation**. Cela dans un modèle **non commercial à objectif de lien social** et libre d'accès pour les familles et accompagnants pédagogues, avec des modalités de fonctionnement **en présentiel ou distanciel**.
2. « Proposer une interface pertinente pour la réforme des parcours de formation par l'intégration d'un relais de communication interactif distant regroupant Institutions, Tuteurs, formateurs, et apprenants... »
Portail réunissant les principaux acteurs des parcours d'acquisition, Tuteurs, Apprenants, Formateurs/enseignants. Il aura pour objectif de centraliser l'ensemble des actions et services de la CAMEFI à destination des établissements scolaires au service de leur public (lycées technologiques et professionnels et centre de formation dans un premier temps : CAP au BTS, CQP, VAE, bilan de compétences...) :

 - Annuaire des établissements et centres de formation, composé de l'adresse Internet des plates forme L.M.S. de MICE (Learning Management System orienté Multimédia d'information et de communication pour l'Enseignement) proposées par la CAMEFI aux établissements scolaires et de formation professionnelle, plate forme de conseil et d'orientation, émulation inter établissements, news, services et avantages. L'ensemble devra être convivial, aéré, empreint de créativité, incitatif, vivant, interactif et surtout avoir une existence en dehors de la toile par l'action terrain, l'évènementiel, la communication... Des partenaires comme la prévention routière, la lutte anti tabac... France Télécom, Les Editions Foucher, Nathan techniques, GEP, Casteilla, la FNAC, le groupe CIC, BNP, société générale, Carrefour Promodès, groupement Inter marché, Gaumont..... Et d'autres seront sollicités pour une plus grande cohérence lors de la création du format (**un site Internet est un média qui se doit d'être formaté, comme tout autre média.**)

Pour les autres noms de domaines :

www.wanamusic.com et www.wanamusic.fr, www.ya2tout.com, www.2tout.com, www.wanabook.com et .fr, www.wanaschool.com et .fr, www.madiet.com, www.krapull.com... Plus de vingt domaines :

Contribuer au développement de l'emploi dans le secteur associatif par le développement de services et d'activités économiquement viables, rapidement autonomes et autofinancées, ayant un **double ancrage**, virtuel sur le web et réel par l'interaction avec le terrain. La C.A.M.E.F.I propose ses compétences en Marketing et développement économique, aux personnes souhaitant créer leur propre activité (personnes sans emplois, préretraitées et retraitées souhaitant assurer un transfert de compétences vers de jeunes diplômés, ...) et confiera dans cette perspective l'utilisation de noms de domaines appropriés, dans un **objectif de formation à l'initiative économique de proximité** :

- Web radio : actions locales et de proximité, sensibilisation au respect des droits d'auteurs et de l'œuvre artistique, ateliers de M.A.O., diffusion des créations musicales locales, mise à disposition en téléchargement des œuvres des jeunes artistes, accompagnement et soutien en matière de création et de diffusion, mise en place de correspondants locaux, lives et évènements locaux avec échos sur le web ou inversement....
- Web TV : idem
- Web magazines et revues de presse professionnelle et grand public (veille informationnelle et édition de newsletters personnalisées.)
- Web on-line/maintenance et assistance informatique et multimédia
- Hébergement professionnel et grand public (tarif associatif)
- E-marketing et E-géomarketing,

- Web agency (web création)
- Web création pédagogique, E-formateur, E-formation
- « Web Entertainment » (innover, divertissement...)
- Opérateur Wi-Fi dans les villes de moins de 50 000 habitants...
- Création et mise en place d'opérations commerciales pour les entreprises et centres commerciaux,
- Mise en place de portails : jobs, bons plans et orientation.
- Création et gestion de boîtes, d'adresses E-mail personnalisées en, prénom/nom@camefi.com ou.fr, @adodidi.com, @néolien.com ou .fr, @wanamusic.fr ou .com...

L'ensemble de ces activités, à périmètre national ou international (Afrique, Maroc, Tunisie, Algérie, Ile Maurice...), pourront faire l'objet d'une convention de portage salarial, avec les personnes porteuses de projets d'entreprises ou d'associations, leur permettant ainsi de se concentrer sur le développement de leur activité et **d'accéder à des moyens techniques, à du conseil et à un suivi cohérent, maximisant ainsi les facteurs clés de réussite.**

La C.A.M.E.F.I. en tant que structure de portage, portera trois sous structures, en principal, sous convention de portage :

- C.A.M.E.F.I. Hosting & A.S.P. : **forte fonction de R & D en matière de développement de solutions professionnelles et grand public. Des dépôts de Brevets seront effectués par cette entité C.A.M.E.F.I.**
- C.A.M.E.F.I. E-formation
- C.A.M.E.F.I. Entreprises & Formation

La CAMEFI est pour ses membres fondateurs, la possibilité qui leur est ouverte de créer leur propre activité, avec un objectif citoyen, d'innover et d'expérimenter dans un environnement économique mouvant et complexe qui réclame des solutions nouvelles et des initiatives osées.

D'apporter une forte contribution au développement des TIC en France et **de lutter contre « le syndrome de timidité économique »** (« syndromes de timidité économique de proximité » : défini par Mohamed Ali Christophe Bechellaoui en 2000, lors de la création du système S.A.C.R.E., « système d'action et de création de Richesse par l'entreprise. » Système présenté aux chambres de métiers en 2001 et sur le net sur le www.bechellaoui.com, à l'époque, cette approche constituait un premier pas vers la C.A.M.E.F.I. (Rouen et Dieppe...).

La CAMEFI est avant tout, la création d'un modèle économique.

En synthèse, nous pouvons dire que l'objet de l'association C.A.M.E.F.I. (CONVERGENCE DES APPLICATIONS MULTIMEDIA POUR L'ENSEIGNEMENT, LA FORMATION ET L'INSERTION et le lien Social) est :

- De contribuer au développement de l'emploi dans le secteur associatif par le développement de services et d'activités ayant un double ancrage, virtuel sur le web et réel par l'interaction avec le terrain. Pour assurer la réalisation de ses objectifs, la CAMEFI se donne l'opportunité de modifier ses statuts en incluant un but lucratif à son objet si son développement sous forme associative sans but lucratif rencontre des contraintes trop importantes.
- **De favoriser, développer et promouvoir les possibilités offertes par le Multimédia pour l'Enseignement, la Formation, l'Insertion et le lien Social et plus largement favoriser la création et la mise en place d'activités économiques viables, créatrices de valeur**

Ajoutée, d'emplois, de formation autour des technologies de l'information et de la communication appliquée à l'enseignement, la formation, l'insertion et le lien social.

Par cet objet, l'association participe pleinement à la vie de la collectivité locale et territoriale. Elle participe aux actions et aux activités professionnelles ou en voie de professionnalisation, dans un champs d'intervention artistique, culturel, éducatif, sportif et social, Elle contribue à la formation des hommes et des femmes, à leur participation à la pratique culturelle, éducative, sportive, sociale voire à leur insertion sociale et professionnelle.

ARTICLE 3 : DOMAINE D'ACTIVITE PRINCIPAL

Les domaines principaux d'activité de CONVERGENCE DES APPLICATIONS MULTIMÉDIA POUR L'ENSEIGNEMENT, LA FORMATION ET L'INSERTION et le Lien Social sont :

Internet, Hébergement web, développement serveurs, technologies réseaux, logiciels et génie logiciels, Multimédias, Etudes, Information, Technique et Recherche/Développement, Enseignement/Formation, Communication/Médias, Commerce/Vente, Culture/Loisirs, Insertion et social, économie.

A ce titre, CONVERGENCE DES APPLICATIONS MULTIMÉDIA POUR L'ENSEIGNEMENT, LA FORMATION ET L'INSERTION s'oblige :

- A détenir les licences ou tout certificat nécessaires à la réalisation de ses objectifs.
- A tenir une comptabilité conforme au plan comptable 2000.
- au respect de la législation des entreprises en matière de droit social, du travail, fiscal, etc...
- A l'application de la ou des conventions collectives ratifiées par les syndicats représentatifs dans le domaine choisi.

ARTICLE 4 : MOYENS D'ACTION

Pour la réalisation de son objet, l'association a pour moyen principal d'action :

- la formation, l'administration, la gestion, la production, l'insertion, l'information,
- l'informatique, le web, la programmation, la communication, le commerce...

La représentation, l'organisation et la diffusion dans le domaine principal suivant :

Internet, Hébergement web, développement serveurs, technologies réseaux, logiciels et génie logiciels, Multimédias, Etudes, Information, Technique et Recherche/Développement, Enseignement/Formation, Communication/Médias, Commerce/Vente, Culture/Loisirs, Insertion et social, économie.

ARTICLE 5 : SIEGE SOCIAL

Le siège social de est situé :

CONVERGENCE DES APPLICATIONS MULTIMEDIAS POUR L'ENSEIGNEMENT, LA FORMATION, L'INSERTION et le Lien Social.

90, rue des Martyrs de la résistance
76150 Maromme
HAUTE – NORMANDIE

Préfecture de la Seine-Maritime
Il peut être transféré sur simple décision du [Directoire](#).

ARTICLE 6 : DUREE

La durée de l'association est illimitée.

Article 7 : LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION :

L'association se compose du membre fondateur et membres co-fondateurs réunis au sein du Directoire, présidé par Monsieur Mohamed Ali Christophe Bechellaoui, de membres d'honneurs réunis au sein du CA, de membres bienfaiteurs et de membres adhérents.

Les membres fondateurs et co-fondateurs sont dispensés du paiement de la cotisation annuelle et participent de droit à toutes les assemblées avec voix délibérative et prépondérante (assemblée générale et extraordinaire).

Les membres d'honneurs : ils sont membres de droit du CA, dispensés du paiement de la cotisation annuelle et participent de droit à toutes les assemblées avec voix consultative.

Les membres bienfaiteurs : ils acquittent une cotisation annuelle spéciale dont le montant est fixé par l'AG : le montant de cette cotisation peut être augmentée une fois par an sur décision du CA et avec approbation du Directoire. Les membres bienfaiteurs ont le droit de participer à l'AG avec voix consultative.

Les membres adhérents sont des personnes physiques ou morales (centres de formations, institutions de formations, établissements scolaires au prise avec la formation professionnelle des jeunes, entreprises, institutions diverses, particuliers, TPE, PME-PMI). Ils bénéficient des services de la CAMEFI en matière de Outsourcing/Infogérance, ASP et d'EAI, déterminé dans les contrats qui leur seront proposés au cas par cas. Ils acquittent la cotisation statutaire d'un montant fixé par la convention d'adhésion, décidée annuellement par l'A.G. Ils sont membres de l'AG avec voix consultative.

ARTICLE 8 : ADHESION

L'admission des membres est prononcée par le conseil d'administration, lequel, en cas de refus, n'a pas à motiver sa décision.

ARTICLE 9 : PERTE DE LA QUALITE DE MEMBRE

La qualité de membre se perd par :

- décès

- démission adressée par écrit au président de l'association
- exclusion prononcée [par le Directoire sur proposition du CA](#) pour infraction aux présents statuts ou pour tout autre motif portant préjudice aux intérêts moraux et matériels de l'association
- Par radiation prononcée [par le Directoire sur proposition du CA](#) pour non paiement de la cotisation.

Avant la décision éventuelle de radiation ou d'exclusion, l'intéressé est invité à fournir des explications écrites et adressées au président de l'association.

(Extrait des statuts de la C.A.M.E.F.I., rédigés par Christophe M-A Bechellaoui)